

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales



M.E.S., n°151
Mars - avril 2026



SOMMAIRE

- Christian Ndongala Nkunku, *L'Union européenne comme acteur majeur pour le retour de la paix en RD Congo*.....1
- Baudouin Bungu Musoy, Brunelle Beka Mambote, *Le paradoxe de la gestion policière de la violence des jeunes en République Démocratique du Congo : entre complicité et antagonisme dans un contexte d'absence de l'État*8
- Gerry Mwantote Mpia Nsuba, *Perception de la gestion pédagogique et financière des écoles secondaires de la ville de Kinshasa par les enseignants*.....16
- David Ngay Ngunz, *Le code du numérique congolais et le développement du commerce électronique : analyse des effets juridiques, économiques et technologiques en RD Congo*23
- Patience Kimvula Ya-Malosa, Platini Kibala Nzundu, Rachiddy Mikanzu Kiese, *Appartenance religieuse et exercice des métiers par les femmes de la ville de Kinshasa*.....30
- Sylvain Kitenge Lobaba, Hilaire Kasongo Shako, *Des référés du Premier Président de la Cour des comptes comme outil de contrôle des finances publiques en RD Congo et leur incidence sur la protection des droits de l'homme*40
- Daniel Shomba Yema, *Souveraineté, vulnérabilité et recomposition de l'ordre géopolitique à l'ère du COVID-19 : une lecture comparée des stratégies de survie étatique en Europe et en Afrique*.....50
- Expédit Boseme Bokinda, Danny Kabongo Kandolo, *Autoévaluation des besoins en formation continue des enquêteurs de la Commission de la concurrence en RD Congo : évaluation quantitative de l'écart formatif*61
- Joseph Gelambe Sendezo, Dieudonné Musibono Eyul'Anki, Camille Nsimanda Ipey, *Audit environnemental et social du projet STEP-2 du Fonds social au Nord-Ubangi dans le territoire de Yakoma*.....68
- Jean-Pius Lueteta Shako, *Interaction investissements et croissance économique en République Démocratique du Congo*.....76
- Emmanuel Lumbu, *Le paradoxe du « scandale géologique » : la corruption comme facteur structurel du blocage du développement économique dans le secteur minier en RD Congo*.....85
- Micheline Nsamba Ngomba, *De la représentation des enfants mineurs en justice : cas de la garde de l'enfant et de l'adoption*.....92
- Russel Ntambwe Kasendwe, *Volatilité tarifaire du transport routier urbain et vulnérabilité sociale des usagers à Kinshasa : analyse des effets humanitaires de la dérégulation des prix*101
- Christian Kanyantu Monga, *Présidentialisation de facto dans un régime politique aux allures mixtes en RD Congo*109
- Beni Mulumba Ngungwa, *Libéralisation et développement du secteur des assurances en RDC : une analyse postlibérale de 2015 à 2022*.....118
- François-Dady Okitahingo Okome, *La régulation des marchés publics face aux contraintes de la politique monétaire en RD Congo*.....127
- Aimée Makunda Mabombi, *Fate and Free Will in Sophocles' Oedipus the King: A Literary Reconsideration*.....133

- Vital Lumbala Kadiata, Richard Musomo Amundala, Valere Meyya Nappa, *Formation continue des enseignants et qualité de l'enseignement primaire dans quelques écoles de la province éducationnelle de Lukunga*138
- Julien-Yves Camala Cibaka, *La promotion et la protection des droits socio-économiques par le juge en droit congolais : essai sur la matérialisation d'un aspect du constitutionnalisme en RD Congo*142
- André Ramazani Kingombe, *Restitution des biens culturels congolais : de la norme juridique à la réparation cosmologique*147
- Guy-Junior Mwako Mo-Djwambe-Dua, *La dimension mythologique du droit constitutionnel à l'épreuve de la transhumance dans l'application des textes juridiques en RD Congo*.....154
- Eddy Tshibusu Mpiana, *L'accès humanitaire dans les conflits contemporains : cadre juridique, défis opérationnels et action du CICR*160
- Jean-Marc Botuli Banga, Fabrice Wenzé Mudiandambu, Michael Ngiengi Nzim, *Influence des stratégies publicitaires sur l'attitude et l'intention d'achat des produits laitiers à Kinshasa : analyse comparative dans la commune de Lemba*165
- Albert-Jacques Eleko Etshindo, Lucien Mutombo Kalonji, *L'immutabilité du nom en droit congolais face aux erreurs administratives*172
- Steavens Mukome Tagnenn, Pierre Ntumba Konsokubi, François Langi Sogena, *Incidence de la gestion des conflits culturels sur la productivité des équipes de travail au sein de Transco*182
- Maurice Ngongo Kikomba, *Le mariage des mineurs en droit congolais : entre réforme législative, pluralisme juridique et défis d'effectivité*189
- Junior Kanyinda Wa Kanyinda, *De l'exécution de la peine d'amende en droit pénal douanier congolais : entre mimétisme et particularisme*194
- Alphonse Ngoyi Kasanji, *Les défis de la mise en œuvre de la retenue à la source de 40 % des recettes à caractère national par les provinces en République Démocratique du Congo*201
- Patricia Pindi Mayisosa, *L'efficacité de l'accompagnement judiciaire des victimes de violences sexuelles dans l'instruction préparatoire en RD Congo : entre normativité juridique et défaillance institutionnelle*205
- Charles Kasongo Muitshilua, *La polygamie face aux droits fondamentaux*213
- Daniel Shomba Yema, *Résilience différenciée des États face à la crise du COVID-19 : comparaison des capacités institutionnelles et des logiques de gouvernance entre la France et la République Démocratique du Congo*220
- Thomas Ndjekambudi Nkoy, *L'éthique de la guerre à l'ère moderne. Repenser l'humanisme*.....228
- Bavon Daniel Cinza Kapia, Aimée Makunda Mabombi, *Literature as Memory, Weapon and Pedagogy, with Reference to "The Trial of Dedan Kimathi" by Ngũgĩ wa Thiong'o and Micere Githae Mugo*233
- Tegra Lusuadi Peta, *L'ineffectivité de la retenue à la source de 40 % des recettes nationales perçues par les provinces en RD Congo*.....238
- Antoine Muyaya Tshifuaka, *L'encadrement juridique de la procédure disciplinaire dans l'administration publique en RD Congo : une analyse jurisprudentielle*246
- Alexis Kaleka Mukeba, *Le guichet unique de création d'entreprise et la perspective d'attractivité des investisseurs en RD Congo*255
- Franck Gatola Mungela, Donald Sindani Kandambu, *La loi électorale congolaise : de la révision chronique à la nécessité d'un nouveau contrat législatif*261
- Simon Muamba, *Le dessaisissement de l'administration fiscale après la saisine du juge de l'impôt en droit congolais : analyse au regard du principe de séparation des pouvoirs*270

- Esther Ekodi Osamba, Danny Kabongo Kandolo, *Application de la didactique professionnelle dans la formation artisanale en milieu rural : étude des pratiques pédagogiques en coupe-couture à Tshumbe (RDC)*278
- André Bokwala Wunda, *Les logiques clientélistes et la marchandisation du vote dans l'élection des gouverneurs en République Démocratique du Congo : analyse du cas de la province de la Mongala*284
- Carine Kandolo Asha, Bill Biatiakana Lumueni, Jean Michel Remo Yossa, *Gestion de la diversité dans le processus de recrutement au sein des services publics : étude menée à la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations*290
- Patrick Mumbumba Ndala, *Analyse juridique et critique de l'arrêté interministériel du 03 juin 2021 relatif à la bancarisation de²s opérations foncières et immobilières en République Démocratique du Congo : entre sécurisation des recettes publiques et fragilisation des sûretés bancaires*299
- Aline Mbambidi Makaku, *Position de trésorerie des institutions de microfinance dans la ville de Kinshasa : analyse empirique par modèle de panel et Z-score (2018–2023)*304
- Monique Maniana Mbu, Jean-Marie Kuzenzama Nakadala, *Motivation et efficacité professionnelle des enseignants dans la province éducationnelle de Mont-Amba : une analyse empirique*312
- Clovis Numbi Numbi, *De l'application du régionalisme différencié comme remède aux déséquilibres interprovinciaux en RD Congo : cas de la province de Lomami*320
- Naggai Mayumbu Bingidimi, *La mutation paradigmatique de l'État congolais et son implémentation sous la Constitution du 18 février 2006 : d'un État souverain à une trinité étatique*329
- Jean Louis Bissangilwa Walikunza, *Arbitrages entre productivité, santé et durabilité : vers une transition agroécologique territorialisée du maraîchage en RD Congo*336
- Nothel Lonkange Bolisomi, *La compétence de fixer le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à l'épreuve de l'évolution constitutionnelle : réflexion sur la survivance d'un pouvoir réglementaire controversé*344
- Moise Phanzu Phanzu, Valentine Ngimbi Nzau, Rosette Amisi Sakina, *Justice organisationnelle perçue et engagement organisationnel des agents administratifs, techniques et ouvriers de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kisantu : une approche croisée*353
- Peter Tshimbombo Tukala, *Les conséquences juridiques d'un contrat de travail conclu par le fonctionnaire en droit congolais : entre la responsabilité personnelle et protection du cocontractant de bonne foi*.....360

LA DIMENSION MYTHOLOGIQUE DU DROIT CONSTITUTIONNEL À L'ÉPREUVE DE LA TRANSHUMANCE DANS L'APPLICATION DES TEXTES JURIDIQUES EN RD CONGO

par

Guy-Junior MWAKO MO-DJWAMBE-DUA

*Assistant, Faculté de Droit,
Université de Kinshasa*

Résumé

La présente étude examine la dimension mythologique du droit constitutionnel en République Démocratique du Congo à travers le phénomène de la transhumance politique dans l'application des textes juridiques. En mobilisant une approche théorique inspirée de l'anthropologie du droit et de la philosophie politique, l'étude met en évidence que la Constitution de 2006, loin d'être un simple instrument normatif, fonctionne comme un mythe fondateur continuellement réinterprété par les élites politiques. La transhumance, entendue comme une mobilité opportuniste des acteurs entre normes formelles et pratiques informelles, révèle un décalage structurel entre l'idéal constitutionnel et les réalités sociopolitiques marquées par le clientélisme, le tribalisme et la quête de survie politique. L'article démontre que cette dynamique fragilise le constitutionnalisme congolais en transformant le droit en instrument de légitimation du pouvoir plutôt qu'en cadre de régulation. Il propose, en réponse, une refondation fondée sur le renforcement du patriotisme constitutionnel, la responsabilisation des élites et l'ancrage du droit dans une praxis socio-politique adaptée aux réalités locales.

Mots-clés : droit constitutionnel, mythologie juridique, transhumance politique, constitutionnalisme, État de droit, gouvernance, RDC

Abstract

This article examines the mythological dimension of constitutional law in the Democratic Republic of Congo through the phenomenon of political transhumance in the application of legal texts. Drawing on theories from legal anthropology and political philosophy, the study highlights that the 2006 Constitution operates not merely as a normative framework but as a founding myth continuously reinterpreted by political elites. Political transhumance, understood as the opportunistic mobility of actors between formal norms and informal practices, reveals a structural gap between constitutional ideals and socio-political realities shaped by clientelism, tribalism, and survival strategies. The article argues that this dynamic weakens Congolese constitutionalism by transforming law into a tool of power legitimation rather than a mechanism of regulation. It concludes by advocating for a critical refoundation based on constitutional patriotism, elite accountability, and the contextualization of legal norms within local socio-political realities.

Keywords : constitutional law, legal mythology, political transhumance, constitutionalism, rule of law, governance

INTRODUCTION

Le droit constitutionnel est généralement appréhendé comme un ensemble normatif structuré, rationnel et hiérarchisé, destiné à organiser le pouvoir politique et à garantir les droits fondamentaux dans un État de droit. Toutefois, dans certains contextes, notamment en République Démocratique du Congo, cette lecture positiviste se révèle insuffisante pour saisir pleinement les dynamiques réelles de production et d'application du droit. En effet, au-delà de sa dimension formelle, le droit constitutionnel congolais semble porter une charge symbolique et imaginaire qui le rapproche d'un véritable mythe fondateur, mobilisé tantôt pour légitimer l'ordre politique, tantôt pour en masquer les contradictions.

La Constitution du 18 février 2006, adoptée dans un contexte de sortie de conflit et de reconstruction de l'État, s'inscrit précisément dans cette logique. Elle incarne, en apparence, un pacte national fondé sur des valeurs universelles telles que la séparation des pouvoirs, l'État de droit, la souveraineté populaire et la protection des droits fondamentaux. Pourtant, plus d'une décennie après son adoption, l'effectivité de ces principes demeure largement questionnée, notamment à travers les pratiques politiques observées. Parmi celles-ci, le phénomène de la transhumance politique constitue une illustration particulièrement révélatrice des tensions entre le droit proclamé et le droit vécu.

La transhumance, entendue comme la migration opportuniste des acteurs politiques d'un camp à un autre en fonction des intérêts du moment, dépasse le cadre d'une simple stratégie politique pour devenir un véritable mode de fonctionnement du système institutionnel. Elle traduit une plasticité du droit constitutionnel, où les normes formelles coexistent avec des pratiques informelles, souvent marquées par le clientélisme, le tribalisme et la recherche de positionnement stratégique. Cette mobilité des acteurs s'accompagne d'une « nomadisation » des interprétations juridiques, les institutions – notamment juridictionnelles – oscillant entre respect du texte et adaptation aux contingences politiques.

Dans cette perspective, la Constitution cesse d'être uniquement un instrument de régulation pour devenir un espace symbolique de mise en scène du pouvoir. Elle fonctionne comme un mythe, au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire comme un récit fondateur porteur de sens, mais susceptible d'être constamment réinterprété en fonction des intérêts dominants. Cette dimension mythologique du droit constitutionnel permet ainsi de comprendre comment le discours juridique peut être mobilisé pour justifier des pratiques qui, en apparence, s'en écartent.

Dès lors, une interrogation fondamentale s'impose : dans quelle mesure la transhumance politique en République Démocratique du Congo révèle-t-elle une dimension mythologique du droit constitutionnel, et quelles en sont les implications pour le constitutionnalisme et l'État de droit ? Cette question renvoie à une problématique plus large relative à la capacité du droit constitutionnel congolais à structurer effectivement l'ordre politique, ou, au contraire, à se laisser instrumentaliser par celui-ci.

L'hypothèse centrale de cette étude repose sur l'idée que la transhumance politique ne constitue pas une simple déviance du système, mais l'expression d'un mode particulier de fonctionnement du droit constitutionnel, caractérisé par une hybridation entre normes formelles et pratiques informelles. Cette hybridation confère au droit une dimension performative et symbolique, où le respect des textes importe moins que leur capacité à produire une légitimation du pouvoir.

Pour appréhender cette problématique, la présente étude adopte une approche pluridisciplinaire, combinant l'analyse juridique avec des apports issus de l'anthropologie du droit et de la philosophie politique. Elle s'appuie notamment sur les travaux relatifs à la dimension symbolique du pouvoir, à la fiction juridique et aux mécanismes de légitimation dans les sociétés contemporaines.

Ainsi, l'objectif de cette recherche est double : d'une part, mettre en évidence les fondements théoriques de la dimension mythologique du droit constitutionnel en RDC ; d'autre part, analyser les manifestations concrètes de cette dimension à travers le phénomène de la transhumance politique, afin d'en dégager les implications pour la consolidation de l'État de droit et du constitutionnalisme congolais.

I. BASES THÉORIQUES DE LA MYTHOLOGIE DU DROIT CONSTITUTIONNEL

1.1. Définitions et fondement

1.1.1. Définitions

La mythologie du droit constitutionnel renvoie à cet univers de récits symboliques, d'idéaux élevés et de légendes originelles qui va bien au-delà du texte écrit rudimentaire, en donnant à la loi fondamentale une aura presque sacrée pour justifier l'ordre en place, même quand la technique pure vient à manquer.

On puise cette idée chez des penseurs comme Claude Lévi-Strauss, qui voit le mythe comme un pilier des structures sociales, ou Yan Thomas, explorant les fictions au cœur du droit romain ; appliquée ici, elle transforme la Constitution en vaste récit national, censé porter l'unité et une justice qui dépasse le quotidien.

En République démocratique du Congo, ce récit mythique se concentre sur des valeurs phares, telles que la souveraineté reconquise après Mobutu ou l'idée d'une nation soudée malgré les divisions ethniques. Cependant, il se fissure face à la transhumance politique, ces virages opportunistes dans les camps partisans ou les postes publics qui bafouent le serment aux textes supérieurs et exposent la fragilité d'une loyauté censée être inébranlable.

Sur le plan théorique, tout repose sur le fossé entre le droit brut, contraignant par ses mots, et le droit mythique, qui touche l'imaginaire partagé pour galvaniser les foules : la Constitution n'est pas juste un recueil de règles, mais un mythe en action, fait pour souder une société aux mille visages ; hélas, la transhumance en montre le côté trompeur, reléguant les idéaux à de simples arguments malléables, bons à plier devant les ambitions individuelles.¹

1.1.2. Fondement

Le pilier théorique de cette mythologie autour de la Constitution s'appuie sur l'anthropologie du droit et la sémiologie juridique, où la loi fondamentale joue le rôle d'un mythe organisateur, comme le décrivait Lévi-Strauss : loin d'être une invention farfelue, c'est un outil symbolique qui met de l'ordre dans le désordre social en lui insufflant du sens et une autorité reconnue. Chez des auteurs comme Yan Thomas ou Giorgio Agamben, cette base se précise à travers la fiction légale cette idée performative d'un pouvoir souverain qui, rien qu'en étant proclamé, forge une réalité politique, séparant ainsi le droit vu comme un simple artisanat (avec ses règles gravées dans le marbre) du droit perçu comme une foi civique (où l'on vénère des idéaux plus grands, tels que l'unité du pays ou la souveraineté du peuple).²

¹ Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

² C. LEVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1958, p.235.

En République démocratique du Congo, ce récit originel prend chair dans la Constitution de 2006, célébrée comme une page tournée sur l'époque Mobutu et un pacte d'union contre les risques de morcellement ethnique, mais la transhumance politique ces sauts de camp dictés par le vent des opportunités met en pleine lumière sa fragilité : les engagements solennels face au texte sacré tournent au spectacle quand les joueurs changent d'équipe à volonté, creusant l'écart entre l'horizon fédérateur et les coups bas du quotidien. Du coup, la transhumance dépasse le cadre d'une faute bureaucratique banale ; elle amount à une atteinte au mythe lui-même, qui dépouille la Constitution de sa magie et la relègue au rang d'un prétexte verbeux qu'on tord à l'envi, tout en questionnant la solidité d'une histoire nationale là où les attaches claniques passent souvent avant les concepts flous du droit.³

1.2. Les causes pathologiques du pouvoir en RDC

1.2.1. Le manque de patriotisme constitutionnel et de la reconnaissance identitaire

Les dérives du pouvoir en République démocratique du Congo plongent leurs racines dans un déficit patent de patriotisme constitutionnel et une carence aiguë en reconnaissance identitaire, qui sapent jusqu'à l'essence même du récit originel porté par la loi suprême. Le patriotisme constitutionnel, tel que l'évoque Jürgen Habermas, cette fidélité aux idéaux universels du texte fondamental plutôt qu'à des attaches ethniques ou claniques étroites, demeure un vœu pieux parmi les élites locales : les promesses solennelles prêtées devant la Constitution de 2006 s'effilochent vite au profit de revirements opportunistes, reléguant l'engagement national à une vulgaire formalité face aux ambitions personnelles ou de clan. Ce manque n'a rien d'anodin ; il souille le mythe fédérateur d'une nation unie, censé dépasser les fractures pour porter une souveraineté collective.

En parallèle, le vide en matière de reconnaissance identitaire enfonce le clou : malgré ses prétentions inclusives, la Constitution peine à fédérer les innombrables diversités culturelles et linguistiques du pays plus de 450 groupes ethnies au sein d'une narration partagée et crédible, poussant les décideurs à se rabattre sur des loyautés locales ou tribales qui passent avant les abstractions juridiques. La transhumance politique en est le symptôme parfait : ces sauts d'allégeance ne relèvent pas seulement d'un machiavélisme froid, mais trahissent une identité nationale chancelante, où le sentiment d'appartenir à un "nous congolais" s'efface devant des solidarités primaires, rendant caduque toute vénération pérenne de la norme suprême. Ces faiblesses pathologiques ne se résument donc pas à des lacunes éthiques ; elles forment des brèches profondes qui dépouillent le mythe constitutionnel de son éclat, en dévoilant son caractère illusoire devant une pluralité culturelle jamais vraiment embrassée.⁴

1.2.2. Manque d'adhésion aux principes sacro-saint de la constitution de la RDC

Le refus franc et massif d'adhérer aux principes intangibles de la Constitution de la RDC représente une dérive patente du pouvoir, qui ronge le récit mythique du texte fondamental en le cantonnant à un simple vœu pieux plutôt qu'à un pilier sacré. Les premiers articles, qui magnifient l'unité du pays, la souveraineté des citoyens et la solidité des institutions, reviennent en boucle lors des cérémonies d'investiture ou des allocutions officielles. Mais ils se retrouvent piétinés dans la réalité par une élite qui manipule la loi à sa guise. La transhumance en est l'exemple criant, avec ces responsables qui prêtent serment de loyauté absolue avant de virer casaque au gré des arrangements du moment. Ils vident ainsi de leur poids des engagements censés rayonner d'une aura morale supérieure.

Ce rejet viscéral naît d'un fossé béant entre les abstractions du texte taillé dans un moule universaliste emprunté aux schémas occidentaux et les réalités crues du Congo, où les attaches claniques, les enjeux d'argent ou les intérêts privés passent avant des idéaux jugés distants et venus d'ailleurs. Du coup, la Constitution de 2006, malgré ses visées apaisantes après les conflits, végète comme un fétiche de parade : son rituel de surface dissimule une récupération sournoise qui profane ses bases, tournant l'État de droit en comédie et mettant à nu la précarité d'un édifice juridique dépourvu d'ancrage émotionnel ou de foi partagée. Cette gangrène réclame une renaissance par l'éducation et les symboles pour rallumer l'attachement des masses et des puissants à ces valeurs, sans quoi la transhumance pullulera comme un venin insidieux pour la crédibilité du pays.⁵

³ T. YAN, *Les opérations du droit*, Seuil/Gallimard, Paris, 2011, p.85.

⁴ G. AGAMBEN, *Le pouvoir souverain et la vie nue*, Seuil, Paris, 1997, p.26.

⁵ J. HABERMAS, *Après l'État-nation : Une nouvelle constellation politique*, Fayard, Paris, 2000, pp.92-95.

II. REMÈDES CONTRE TRANSHUMANCE DES HOMMES POLITIQUES CONGOLAIS

2.1. L'apport de l'éducation à la citoyenneté dans la vie politique congolaise

2.1.1. Illusion

L'idée de miser sur l'éducation à la citoyenneté pour juguler la transhumance des politiciens congolais charrie son lot d'illusions, masquant mal les limites d'une approche naïve face à des réalités enracinées. On imagine souvent des programmes scolaires ou des campagnes civiques sculptant des élites vertueuses, imprégnées d'un patriotisme constitutionnel qui éclipserait les tentations claniques ou mercantiles ; or, dans le contexte congolais, cette foi en l'éducation comme panacée verse dans le mirage, ignorant que les transmigrants ne manquent pas de diplômes, mais de convictions ancrées. Des formations en gouvernance ou en éthique, même dispensées dans les meilleures universités, peinent à rivaliser avec la gravitation des réseaux ethniques et la prédation économique qui structurent le champ politique depuis Mobutu.

Cette illusion tire son origine d'un biais universaliste : transposer des modèles occidentaux d'éducation civique, efficaces dans des sociétés homogènes ou post-autoritaires stables, s'avère inopérant dans une RDC fracturée par 450 ethnies et des décennies de guerre, où la citoyenneté reste un concept abstrait face à la survie quotidienne. Les rares initiatives comme les modules constitutionnels au lycée ou les ateliers pour élus se diluent en formalités, sans impact mesurable sur les comportements : les transfuges politiques jurent fidélité aux principes un jour pour les trahir le lendemain, révélant que l'éducation, seule, ne forge pas de barrières contre l'opportunisme. Loin d'être un remède miracle, elle risque même de légitimer l'élite transhumante sous couvert de "formation", perpétuant le mythe d'une régénération par le savoir plutôt que par une refonte structurelle du pouvoir.⁶

2.1.2. Réalités

Sur le terrain, l'éducation à la citoyenneté se casse les dents sur des contraintes brutales dans l'arène politique congolaise, où les initiatives civiques finissent englouties par un tourbillon de blocages matériels et culturels qui en torpillent l'effet. Les établissements scolaires et facs, déjà à bout de souffle à cause de la misère ambiante, du faible taux d'alphabétisation et de programmes blindés à craquer, n'arrivent pas à instiller un lien profond avec la Constitution auprès d'une jeunesse qui mûrit dans des bourgs où la solidarité clanique passe avant tout, reléguant au second plan les notions floues de souveraineté collective. Les quelques cours sur les droits civiques ou la morale politique, souvent trop théoriques et en français, glissent sur une génération qui lutte contre les rapines des puissants et voit la transhumance comme un exemple à suivre, non pas comme une faute, mais comme un coup de maître pour s'en sortir dans un monde sans marge de manœuvre.

Ce décalage s'accroît chez les grands : les sessions de recyclage destinées aux élus ou aux agents publics, animées par des ONG ou l'État, capotent face à une corruption omniprésente et des injonctions tribales qui valorisent les virages tactiques au détriment d'une droiture ancrée dans les textes suprêmes. Au Congo, où l'on rafle le pouvoir à coups d'ententes fugaces et de circuits officieux contournant la loi, vouloir former à la citoyenneté revient à haranguer le vide : les champions de la transhumance, gonflés aux diplômes de droit ou de management, mettent-ils en pratique leurs acquis ? Que nenni, puisque le quotidien impose sa loi tribalisme, piston, chaos qui écrase toute droiture apprise. Loin de soigner le mal, cette recette éducative expose donc ses failles béantes, poussant à des remèdes plus radicaux comme des punitions sévères ou une révision en profondeur des règles électorales pour entraver les girouettes politiques.⁷

2.2. Suggestions constructives

2.2.1. La prise de conscience collective de ses élites politiques congolaises

Pour enrayer pour de bon la transhumance chez les dirigeants politiques congolais, il faut d'abord provoquer un sursaut collectif de prise de conscience, en incitant ces acteurs à admettre le venin qu'ils instillent au cœur même de la démocratie nationale. Loin d'un vague appel à la morale, cet éveil pourrait se matérialiser par des rencontres nationales ou des débats ouverts à tous les bords, où chefs d'État, ministres et députés feraient face sans détour aux ravages de leurs virages opportunistes : non seulement ils sapent la confiance des personnes et la solidité des bases constitutionnelles, mais ils entretiennent un engrenage infernal de favoritisme tribal qui met en péril l'unité du pays devant les périls sécuritaires et financiers.

En écoutant les récits poignants de citoyens floués ou en décortiquant des données précises sur les secousses après les scrutins, ces élites comprendraient enfin que leurs sauts de camp, loin de tricks astucieux,

⁶ I. NDAYWEL à NZIEM, *Histoire générale du Congo : De l'héritage ancien à la République contemporaine*, Duculot (AFRIQUES), Louvain-la-Neuve, 1998, pp.824-830.

⁷ Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006

grignotent le récit d'une souveraineté commune. Ils ouvrent également grand la porte à une désagrégation sournoise du Congo.

Ce déclic ne vaudrait rien sans passage à l'acte concret : des chartes déontologiques blindées, avec amendes salées ou interdictions temporaires de se présenter pour les récidivistes, alliées à une couverture médiatique limpide des affiliations partisans, inciteraient à un vrai changement d'attitude. Puisant dans les leçons du Botswana ou du Ghana, où la classe dirigeante a su s'imprégner d'un sens républicain, cette mobilisation d'ensemble métamorphoserait les girouettes en artisans du progrès, ramenant la politique vers l'intérêt partagé au lieu des magouilles claniques. Sans ce déclic initial au sommet, n'importe quel correctif technique ne serait qu'un emplâtre sur une jambe de bois, voué à l'échec dans un jeu où les puissants ne perçoivent pas encore leurs allers-retours comme une maladie à guérir ensemble.⁸

2.2.2. La volonté politique dans la satisfaction de l'intérêt général

La détermination politique à placer l'intérêt général au premier plan se profile comme un antidote clé contre la transhumance, canalisant l'énergie collective des élites vers un dévouement concret au bien de tous plutôt que vers des manœuvres de chapelle. Bien plus qu'un discours en l'air, cette résolution se concrétiserait par des changements législatifs audacieux comme bannir purement et simplement les sauts de bord en pleine mandature, tout en récompensant fiscalement les fidèles, pour coller les ambitions individuelles aux urgences collectives telles que la nourriture pour tous, l'école accessible ou la remise en état après les guerres. Au Congo, où la puissance se juge souvent à la générosité clanique des rapines, un tel cap exigera un chef charismatique qui montre l'exemple de la constance, soutenu par une équipe équilibrée prête à évincer d'office les girouettes, rétablissant du même coup la foi dans les vœux prêtés à la Constitution.⁹

Ce virage vers le profit commun casserait la spirale de la rapacité en focalisant les efforts sur des chantiers d'envergure routes reliant les régions, tribunaux de proximité, rendant les allers-retours non seulement périlleux mais démodés face à des avancées tangibles pour le peuple. En s'inspirant des chemins du Rwanda après le génocide ou du Sénégal lors de transitions exemplaires, cette résolution forgerait un attachement patriotique pratique, où les dirigeants, conscients de leur mission symbolique comme gardiens de l'unité, choisiraient la solidité républicaine plutôt que les leurre du moment. Sans cette fermeté au sommet, les sursauts de conscience demeurerait des mots en l'air, laissant la transhumance grignoter indéfiniment la crédibilité démocratique du pays.¹⁰

CONCLUSION

En fin de compte, plonger dans la dimension mythique du droit constitutionnel en République démocratique du Congo au contact de la transhumance politique met en évidence un récit national chancelant. La Constitution de 2006, censée porter un mythe rassembleur autour de la souveraineté et de l'unité, s'y voit souillée par des virages opportunistes qui en soulignent le côté illusoire.

Les maux du pouvoir, absence de ferveur patriotique, dédain pour les valeurs intangibles, fracture identitaire, ne signalent pas une malédiction culturelle. Cependant, un décalage flagrant entre l'élan symbolique du texte fondamental et un quotidien clanique où les engagements solennels se muent en comédie au service d'ambitions passagères.

Les pistes de guérison esquissées, qu'il s'agisse de former à la citoyenneté, d'inciter les élites à un réveil partagé ou de camper sur l'intérêt collectif, montrent qu'un renouveau reste à portée : des peines rigoureuses, des ajustements législatifs et un cap tracé par des chefs intègres sauraient ranimer la ferveur constitutionnelle, en mêlant habilement mythe légal et attaches locales pour renouer avec une autorité crédible. Grâce à sa mosaïque culturelle, le Congo recèle le ressort d'une mythologie rafraîchie, où les girouettes politiques laisseraient place à un contrat vibrant, libérant les citoyens d'une justice vidée de sa substance. Il ne tient qu'à saisir cette épreuve comme un tremplin, afin que la loi suprême redevienne ce fil conducteur capable de recoller les morceaux d'une nation divisée.

⁸ A. RUBBERS, *Sociologie d'une "transition" : La réinvention de l'État en RDC (2003-2006)*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve / Kinshasa, 2009, p.156.

⁹ G. VILLERS (de), Jean-Claude WILLAME, *République démocratique du Congo : Chronique politique d'un entre-deux-guerres, octobre 1996-juillet 1998*, L'Harmattan, Paris, 1998, p.12.

¹⁰ T. TREFON, *Réforme au Congo (RDC) : Attentes et désillusions*, L'Harmattan, Paris, 2009.

BIBLIOGRAPHIE**I. Textes juridiques internationaux**

- Comité International de la Croix-Rouge (CICR), *Les Conventions de Genève du 12 août 1949*, Genève, CICR, 1949, disponible sur : <https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc-001-0173.pdf> (consulté en décembre 2024).
- Comité International de la Croix-Rouge (CICR), *Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève*, Genève, CICR, 1977.
- Union Africaine, *Convention relative à la protection et à l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)*, Kampala, Union africaine, 2009.

II. Doctrine et articles scientifiques

- GILLARD E.-C., « Le droit applicable aux opérations de secours transfrontalières », *Revue internationale de la Croix-Rouge (RICR)*, vol. 95, sélection française 2013/1-2, p. 229-262.
- SCHWENDIMANN F., « Le cadre juridique de l'accès humanitaire dans les conflits armés », *Revue internationale de la Croix-Rouge (RICR)*, vol. 93, sélection française 2011/3, p. 121-138.
- HENCKAERTS J.-M., DOSWALD-BECK L., *Droit international humanitaire coutumier*, Genève/Cambridge, CICR / Cambridge University Press, Bruxelles, Bruylant (éd. fr.), s.d., disponible sur : www.icrc.org.

III. Rapports et documents institutionnels

- OCHA, *Bulletin "D'une seule voix"*, New York, Nations Unies, mai 2010.
- OCHA, *Manuel sur le cadre normatif de l'accès humanitaire en situation de conflit armé*, New York, Nations Unies, s.d.
- OCHA, *Manuel pratique sur l'accès humanitaire en situation de conflit armé*, New York, Nations Unies, s.d.
- Comité International de la Croix-Rouge (CICR), « Rapport et document », *Revue internationale de la Croix-Rouge (RICR)*, vol. 96, 2014/1, p. 292.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

